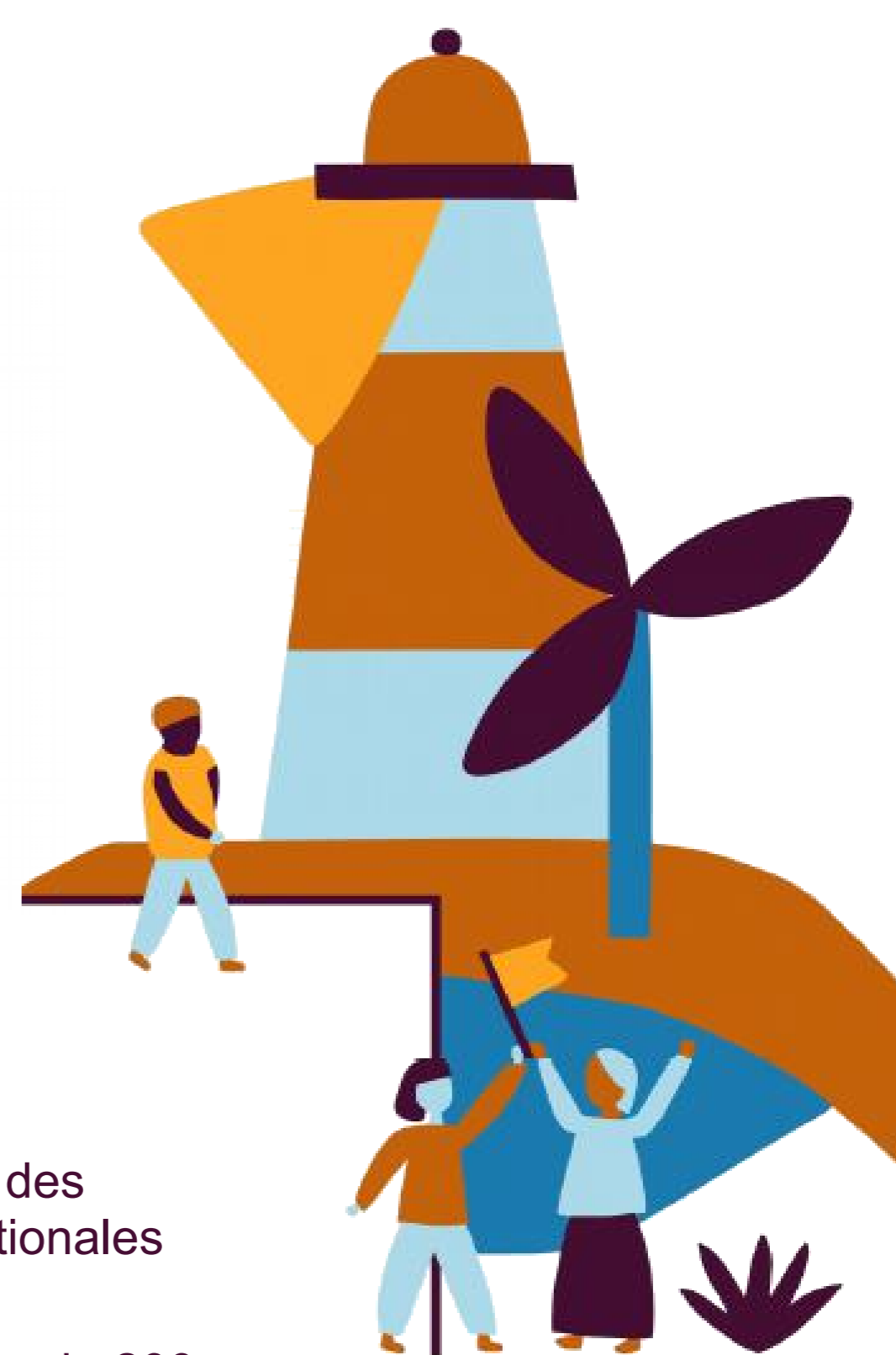




PACTE

pour la

transition



Le Pacte pour la Transition propose 32 mesures concrètes pour construire des communes plus écologiques, plus solidaires et plus démocratiques, en vue des élections municipales de 2020.

Face au **changement climatique**, au déclin massif de la **biodiversité**, à l'explosion des **inégalités sociales** et au **marasme démocratique**, un collectif de 48 organisations nationales a réalisé une large consultation citoyenne, d'octobre 2018 à fin février 2019.

Pour définir leurs priorités, 1135 citoyens-ennes ont exprimé 22932 votes et amendé plus de 200 mesures. Un comité composé de chercheurs-euses, d'élus-es, d'organisations et de citoyens-ennes tirés-ées au sort, a confirmé la pertinence des 32 mesures retenues pour le Pacte, au regard des urgences climatiques, sociales et démocratiques et aussi des compétences réelles des communes.



Aujourd'hui, le **pacte devient un véritable outil** pour favoriser et organiser la **participation citoyenne** permettant le changement dans les communes, en encourageant le dialogue citoyens-ennes / élusues ou listes électorales pendant la campagne pour les **élections municipales 2020**.

Une **plateforme numérique nationale** est à disposition pour mettre en lien, outiller et accompagner les acteurs locaux du pacte.

Enfin, une charte des collectifs locaux du pacte pour la transition est établie pour assurer le bon fonctionnement du dialogue, dans un souci de transparence, en toute indépendance de tout parti politique ou liste électorale et dans une posture en cohérence avec les objectifs décrits dans l'Appel du Pacte pour la Transition.



Les habitant.es
définissent les
priorités pour leurs
communes



Les candidat.es
s'engagent à les
mettre en œuvre une
fois élu.es

Faire ensemble dans la commune, réhabilite le citoyen dans la proximité et les réalités de sa vie. Face aux enjeux planétaires et leurs impacts sur les populations, la commune devient le lieu propice pour développer l'intelligence collective et construire les décisions les mieux appropriées à la préparation d'un avenir plus rassurant ...

Au travers de la commune, apparaît également les communautés de communes, avec leurs compétences particulières dont une grande partie peut être liée aux mesures proposées dans le pacte

Si ce projet vous intéresse, alors regroupez-vous pour en discuter et définir la stratégie à mettre en œuvre dès maintenant. Aidez-vous de **Var en Transition** qui est la plate forme commune du Var pour :

les échanges,
le partage de documents,
la mise en réseau des projets
par territoires ,
par communes
contact@varentransition.org



Il est composé de 32 mesures et de 3 principes transversaux.

1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).
2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.
3. Alimenter les bâtiments et l'éclairage publics en énergie 100 % renouvelable et locale.
4. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.
5. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.
6. Préserver et développer le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.
7. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.
8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.
9. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.
10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.
11. Enclencher une démarche territoire à énergie positive, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.
12. Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.
13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.
14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.
15. Donner la priorité aux mobilités vertes (marche, vélo) dans l'espace public.
16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.
17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.
18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.
20. Développer les habitats participatifs accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.
21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.
22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.
23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.
24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.
25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.
26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.
27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.
28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.
29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.
30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.
31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es.
32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.

